

REUNION PUBLIQUE DU 3 NOVEMBRE 2016 à 20h30

Secteur concerné : partie nord-est de Giroussens

(Tuilerie, Tigou, Manou, la route des crêtes, et les lieux-dits Ducrose, la Picougne, Cante Merle)

ELUS PRESENTS : M. Gilles TURLAN, Maire, Sonia DOMINGO, adjointe, M. Robert SOUBREVIE, adjoint, MM. Thierry COMBES, Christophe RAYMOND et Michaël RODRIGUEZ, conseillers municipaux.

M. le Maire remercie la douzaine de giroussinai présents.

L'équipe municipale apporte une importance particulière à la communication. Les giroussinai sont invités à consulter le site Internet (giroussens81.fr), fréquemment mis à jour, ainsi que le bulletin municipal distribué semestriellement.

Des réunions de secteurs, comme celle-ci, organisées régulièrement sur la commune, permettent d'échanger sur les sujets souhaités par les habitants. Pour des questions plus individuelles, vos élus sont disponibles sur simple demande de rendez-vous auprès de la mairie.

Les comptes-rendus des réunions de secteur précédentes sont consultables sur le site Internet.

Sécurisation routière

Rappel : un accident mortel s'est produit à la Veyrière en juin 2016. Suite à cet accident des sondes de mesure de la vitesse ont été placées à la Veyrière, tronçon limité à 70km/h. 15% des usagers traversent ce tronçon à plus de 90 km/h et seulement 1 usager sur 5 respecte la limitation de vitesse.

Prochaines étapes à la Veyrière : demande par la mairie de l'installation d'un radar pédagogique. Un « vrai » radar n'est pas actuellement envisagé par les pouvoirs publics (n'est pas du ressort de la mairie).

Le radar pédagogique, allumé ou éteint, enregistre les données.

Dès lors qu'il s'agit de routes départementales, la mairie a peu de pouvoirs sur l'emplacement des radars et sur les aménagements visant à faire respecter la vitesse.

La croisée des départementales 631 et 38 est très accidentogène. L'objectif est de sécuriser cette route. Le projet de rond-point est inclus dans le PLU. Sa réalisation par le département est attendue aux alentours de 2018-2020.

L'objectif des pouvoirs publics est de sécuriser les endroits les plus accidentogènes. Le PLU prévoyant une urbanisation plus importante de cette zone de la commune, le rond-point est un moyen de la sécuriser.

Le rond-point ne peut pas être réalisé au niveau de la boulangerie car on se trouve en fin de descente et il n'y a pas de réserve foncière.

Le coût du rond-point et des aménagements connexes est estimé à 1 000 000 € (département + commune).

Concernant la descente de la sortie du village sud-est vers le carrefour des Martels, la mairie va étudier la possibilité de demander une ligne blanche sur l'ensemble de la descente voire de plots pour sécuriser le carrefour. La mairie va également demander que des panneaux « interdiction de doubler » ou « carrefour dangereux » soient installés dans la descente en complément de la ligne blanche existante sur le carrefour.

Un « tourne à gauche » n'est pas envisageable car cela engendrerait un coût trop élevé.

La maison partagée

La maison partagée est une alternative au « rester chez soi » et à la maison de retraite. Elle permet de regrouper des personnes âgées ayant des besoins similaires dans un même lieu.

Une maison partagée peut être de différents types, en fonction des attentes et des objectifs. Il peut y avoir plusieurs studios, simplement des chambres, des parties communes, avec ou sans petits terrains, etc.

A Giroussens, nous souhaiterions plutôt 4 ou 5 appartements avec des lieux de vie communs.

Soit la mairie construit cette maison partagée soit elle fait appel à des organismes comme Tarn Habitat.

Il est nécessaire d'avoir une coordination gérontologique autour de cette maison partagée. Il faut coordonner un réseau de kinés, le portage des repas à domicile, les infirmières, les aides ménagères.

Des réflexions sont engagées avec des communes proches pour créer ces réseaux.

Le coût mensuel supporté par un occupant, hors portage des repas, avoisinerait les 800-900 €. Ce coût est nettement inférieur à ceux des maisons de retraite.

Certaines maisons partagées rencontrent quelques difficultés pour occuper les logements. Il faut donc que le projet de Giroussens soit bien étudié pour répondre au mieux aux besoins des habitants.

Les prestations offertes dépendent du projet et des objectifs. Les projets sont montés aussi en collaboration avec les maisons de retraite.

Le schéma gérontologique va bientôt être voté par le département. C'est un préalable à l'étude d'une maison partagée.

Ce sera une vraie problématique pour les années à venir car les maisons de retraite sont de plus en plus saturées.

Les éoliennes

Le projet a été suspendu mais pas annulé. Les résultats de l'étude effectuée grâce au mât de mesure ne sont pas diffusés car ils appartiennent à la société porteuse du projet : Valorem.

La mairie a fait classer la forêt en Zone naturelle dans le Plan Local d'Urbanisme pour éviter de telles installations. Le conseil municipal a voté défavorablement au projet d'implantation des éoliennes. A ce jour, aucune suite n'est donnée au projet.

Le PLU va être une compétence transférée à la nouvelle Communauté d'agglomération (63 communes / 3 communautés de communes), il sera donc validé et voté par cette structure. Les élus municipaux resteront vigilants quant au projet d'installation d'éoliennes.

Entretien des routes

La commune a investi 6 500 € en 2016 pour remettre aux normes toute la signalétique de la commune, notamment pour rajouter des panneaux d'entrée de commune qui sont manquants sur certaines routes.

Le budget annuel de fonctionnement alloué au rebouchage des nids de poule est de 20 000 € par an. Le budget d'investissement destiné à la réfection des routes est de 80 000 € par an. A titre d'exemple, pour 2016 :

- Chemin des crêtes : 27 800 € (devant le cabinet des kinés)
- Devant l'école : 2 800 €
- Route des crêtes : 6 200 €

Le budget de 80 000 € oblige à faire des choix. Certains travaux seront reportés en 2017 car le budget ne permet pas de les prendre en charge en 2016.

Exemple : 7 200 € de travaux dans le « S » du bas du chemin de la Tuilerie ne se feront pas en 2016.

Les travaux de voirie sont parfois ajournés sur des zones en cours d'urbanisation afin que les routes ne soient pas immédiatement endommagées par les passages des camions.

Concernant la haie située au stop du croisement du chemin de la Tuilerie et de l'impasse de la Planetette, les élus chargés de la voirie se rendront sur place pour évaluer la gêne que peut occasionner cette haie.

Panneaux photovoltaïques

Dans le cadre du PLU, le projet est limité en surface à 7 hectares.

Des négociations sont en cours avec la société qui souhaite installer les panneaux sur 13 hectares.

L'énergie sera revendue au réseau communal de Lavour.

La municipalité ne souhaite pas que les riverains du secteur soient entourés par des champs de panneaux et veut limiter les autorisations d'implantation.

Evacuation des eaux pluviales au bas de la côte du Tigou

Un habitant du bas de la côte du Tigou est régulièrement obligé de curer son fossé lors de fortes pluies.

Suite à ce signalement, les conseillers municipaux en charge de la voirie se rendront sur place pour étudier la situation avec les riverains du bas de la côte du Tigou.

Loi NOTRe

M le Maire fait quelques rappels sur la mise en œuvre de la loi NOTRe et les impacts sur la commune de Giroussens.

Les informations nécessaires concernant la loi NOTRe peuvent être consultés dans les bulletins municipaux de décembre 2015 et juin 2016.